

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 16 octobre 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N°23_58DL

Objet : Demande de subventions au Département des Bouches du Rhône, Reliquat du programme 2022 « Article 8 » - SMED13 maître d'ouvrage, intégration dans l'environnement des réseaux électriques

L'an deux mil vingt-trois et le 16 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Après avoir voté le Reliquat du programme 2022 « Article 8 », il convient de solliciter l'aide du département pour les communes de moins de 20 000 habitants qui ont une opération d'intégration des réseaux électriques sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

Opération concernée :

INTEGRATION DES RESEAUX ELECTRIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT

SMED13 Maître d'ouvrage

Dossier SMED13	Commune	Lieux Travaux	Montant Opération APS ELEC HT	ARTICLE 8 PART ENEDIS	Dépense Subventionnable CD13	Taux (en %)	Subvention sollicitée	solde
2023.ENV. SMED.073	BAUX-DE- PROVENCE	Avenue Thiers - RD60A (Suite et Fin)	81 382 €	32 553 €	76 691 €	20%	15 338 €	33 491 €
			TOTAL	81 382 €	32 553 €		15 338 €	33 491 €

Le Comité Syndical après avoir oui l'exposé et après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'autoriser le Président à déposer le dossier de demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux électriques – SMED13 maitre d'ouvrage (pour les communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Article 2 : D'autoriser le Président à solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux - auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Article 3 : Que le SMED13 assurera un financement correspondant à la somme de 81 382 €. Le SMED13 fera appel à d'autres partenaires financiers (Enedis et Communes)

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,



Didier KHELFA